

Autorisations d'Importation Parallèle Décisions accordées en Novembre 2015

Spécialité dénommée « ZOXAN LP 4 mg, comprimé à libération prolongée »
Code Identifiant de Spécialité : 6 748 477 9

Pays de provenance : ROYAUME-UNI

BB FARMA SRL

doxazosine..... 4 mg
sous forme de mésilate de doxazosine4,85 mg

pour un comprimé

Code(s) Identifiant(s) de Présentation :

34009 490 127 2 5 : 28 comprimés sous plaquettes thermoformées (aluminium)

Cette spécialité pharmaceutique importée de Royaume-Uni est autorisée à être mise sur le marché parallèlement à la spécialité pharmaceutique « **ZOXAN LP 4 mg, comprimé à libération prolongée** » ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché en France.

Décision d'Autorisation d'Importation Parallèle du **04 novembre 2015**

Spécialité dénommée « LIVIAL 2,5 mg, comprimé »
Code Identifiant de Spécialité : 6 133 047 5

Pays de provenance : ESPAGNE

MEDIWIN Limited

tibolone2,5 mg

pour un comprimé

Code(s) Identifiant(s) de Présentation :

34009 490 006 2 3 : 28 comprimés sous plaquettes thermoformées (PVC-Aluminium)

Cette spécialité pharmaceutique importée d'Espagne est autorisée à être mise sur le marché parallèlement à la spécialité pharmaceutique « **LIVIAL 2,5 mg, comprimé** » ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché en France.

Décision d'Autorisation d'Importation Parallèle du **05 novembre 2015**

Spécialité dénommée « SEROPLEX 10 mg, comprimé pelliculé sécable »
Code Identifiant de Spécialité : 6 831 160 2

Pays de provenance : RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

MEDIWIN Limited

escitalopram 10 mg
sous forme d'oxalate d'escitalopram

pour un comprimé

Code(s) Identifiant(s) de Présentation :

34009 490 006 5 4 : 28 comprimés sous plaquettes thermoformées (PVC/polyéthylène/PVDC/aluminium)

Cette spécialité pharmaceutique importée de République Tchèque est autorisée à être mise sur le marché parallèlement à la spécialité pharmaceutique « SEROPLEX 10 mg, comprimé pelliculé sécable » ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché en France.

Décision d'Autorisation d'Importation Parallèle du 30 novembre 2015